

INFOS PRATIQUES

Quelques conseils pour le choix d'un séjour

Il est indispensable d'associer l'enfant ou le jeune au choix de son séjour. Prenez le temps de lire attentivement avec lui le programme des activités proposées.

Si l'enfant est très jeune (6 à 8 ans) n'oubliez pas de lui rappeler qu'il pourra exprimer ses attentes et qu'il sera entendu par les adultes, autrement dit qu'il ne sera pas "obligé de participer" à toutes les activités. Si, par exemple, il n'aime pas chanter, ou danser, ou écrire les paroles d'une chanson, il pourra assurément participer à d'autres activités; s'initier au piano, à la guitare, aux percussions, dessiner, apprendre des tours de magie, construire une cabane...

Pour les plus grands, vous devez appréhender les réelles motivations de votre enfant afin d'éviter toute déception. Nos séjours sont avant tout centrés sur les pratiques musicales et artistiques, le jeune doit avoir le désir de participer au moins à deux ou trois activités présentées sur le descriptif du séjour choisi. Sachez que nos programmes "d'activités au choix" présentés initialement sont toujours enrichis, sur le terrain, par d'autres propositions émanant des animateurs ou de certains jeunes participants.

Inscrire un enfant avec son frère, un copain...

Cela peut effectivement rassurer le jeune enfant qui part pour la première fois. Si la différence des âges n'est pas trop grande, il sera tout à fait possible de partager la même chambre sur simple demande de votre part ou des enfants qui souhaitent être dans la même chambre. De nombreux adolescents s'inscrivent avec leurs amis de collège, lycée, ou les musiciens de leur groupe de rock par exemple. Cela rassure les jeunes adolescents qui ont souvent peur de ne pas rencontrer de nouveaux amis partageant les mêmes goûts musicaux qu'eux.

La démarche pour inscrire votre enfant

Nous vous proposons deux possibilités. Vous pouvez réserver un séjour en ligne en utilisant notre plateforme sécurisée (règlement par carte bancaire) ou par courrier en renseignant un bulletin d'inscription papier (règlement par chèque).

La confirmation de votre inscription et dossier individuel du jeune

Dès réception de votre règlement nous vous adresserons une confirmation d'inscription et une facture proforma.

De votre côté, merci de renseigner avec attention le "dossier individuel de l'enfant" disponible sur notre site et de nous l'adresser par courrier dans les meilleurs délais. Pour les inscriptions tardives (moins de 3 semaines avant le départ) vous pourrez confier le dossier individuel à votre enfant qui le remettra directement au directeur en arrivant sur le centre.

Le suivi de l'inscription de votre enfant

Nous vous adressons 15 jours avant le départ :

-Une convocation de départ (horaires SNCF ou avion, horaires rendez-vous sur place, informations concernant le voyage).

-Une lettre d'information.

-Des étiquettes VMSF pour les bagages de votre enfant.

Les aides financières possibles

VMSF accepte les Bons Vacances délivrés par les Caisses d'allocation Familiales*, ainsi que les Chèques-Vacances (*Acceptation soumise aux conditions spécifiques de votre CAF départementale).

Les bons délivrés par les CAF ne peuvent être utilisés pour le règlement des séjours déclarés auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse comme "Séjours Spécifiques" : Rencontres franco-allemandes, rencontres musicales européennes, séjours rock européen et français langue étrangère...

Pour permettre au plus grand nombre de participer à nos séjours, nous proposons des réductions de tarifs et des facilités de paiement aux familles non imposables.

Nous pouvons également entrer en contact avec votre Comité d'Entreprise ou Service social pour envisager un partenariat.

Les transports aller-retour

Nous organisons un voyage collectif au départ de Paris. Le prix des transports aller-retour comprend l'accompagnement de l'enfant (1 adulte pour 10 enfants) et le transfert en car de la gare d'arrivée au centre. Le billet est indivisible, l'achat du voyage aller-retour est obligatoire.

Si vous choisissez d'accompagner votre enfant sur le site d'hébergement par vos propres moyens nous vous proposons une plage horaire de 2 heures pour l'arrivée et la reprise de l'enfant.

Pour toute arrivée différée ou départ anticipé nous contacter ou prévenir directement le directeur.

Dans ce cas, nous vous conseillons de tout faire pour faciliter l'intégration ou le départ de votre enfant en vous invitant à ne pas rester trop longtemps sur le site d'accueil.

Les documents administratifs et papiers d'identité obligatoires

Pour les séjours en France :

La carte nationale d'identité de l'enfant est obligatoire si le voyage se fait en avion.

Pour les séjours à l'étranger :

La carte nationale d'identité de l'enfant et une autorisation de sortie du territoire délivrée en Mairie ou en Préfecture. (Si l'enfant possède un passeport personnel l'autorisation de sortie du territoire n'est pas obligatoire).

La Carte Européenne de Sécurité Sociale à demander à votre CPAM.

Les assurances

Nous avons souscrit une assurance responsabilité civile à la MAIF sous le N° 1692075R. Pour tout accident corporel d'un participant, VMSF fait systématiquement une déclaration auprès de son assureur. Les dégradations matérielles, ou vols d'objets personnels font aussi l'objet d'une déclaration si la responsabilité civile des parents ou tuteurs n'est pas engagée. Selon le cas une franchise d'environ 150 euros reste à la charge du propriétaire.

Partir pour la première fois

Dès l'arrivée des enfants sur le site d'accueil, nos équipes d'encadrement sont particulièrement à l'écoute de ceux qui partent pour la première fois. Pendant le séjour, les adultes savent réagir aux petits "coups de blues" des plus jeunes et n'hésiteront pas à vous contacter à la moindre difficulté rencontrée. De votre côté, si vous avez le sentiment qu'une information relative à votre enfant pourrait aider les animateurs à mieux le comprendre, n'hésitez pas à communiquer cette information au directeur. Dans ce sens, renseignez précisément et lisiblement son dossier individuel pour une meilleure information des adultes qui en auront la responsabilité.

Avant le départ il faut, bien entendu, rassurer l'enfant, lui dire qu'il va rencontrer de nouveaux amis de son âge, découvrir des activités formidables...et surtout, lui dire qu'il fasse confiance aux adultes, qu'il n'hésite pas à confier ses petits soucis à son animatrice de référence avant de chercher à vous en faire part. Un appel téléphonique de papa ou maman peut parfois engendrer une perturbation affective chez l'enfant qui est loin de sa famille, aussi évitez de téléphoner quotidiennement sur le centre afin de favoriser l'intégration de votre enfant. En cas de problèmes familiaux, il est parfois plus judicieux de contacter directement le directeur pour avoir des nouvelles de l'enfant.

L'emploi du temps d'une journée de vacances

Il s'agit ici d'une journée "type", les contenus et les durées des plages horaires peuvent varier en fonction de la durée et du déroulement du séjour (8 jours, deux ou trois semaines, début, milieu, fin de séjour), du projet d'activités, du nombre de participants, de la période de vacances (été, hiver, printemps...), de la météo...

Pour les 6 à 12 ans :

08h30-09h30 lever et petit déjeuner échelonné
09h30-10h00 préparation des espaces d'activités et des matériels
10h00-12h00 ateliers d'expression musicale et artistique
12h00-12h30 concertation, échanges, initiatives individuelles
12h30-13h30 déjeuner
13h30-14h30 temps personnel
14h30-17h00 activités sportives, activités thématiques autres que musicales
17h00-17h30 goûter
17h30-19h00 ateliers d'expression musicale et artistique
19h00-19h30 temps personnel
19h30-20h30 dîner
20h30-21h15 soirée à thème et préparation au coucher

Pour les 13 à 17 ans :

08h30-10h00 lever et petit déjeuner échelonné, temps personnel
10h30-12h30 ateliers d'expression musicale et artistique
12h30-13h30 déjeuner
13h30-15h00 initiatives individuelles ou activités à la demande
15h00-18h00 activités thématiques et goûter
18h00-18h30 temps personnel
18h30-19h00 échanges, concertation, bilan journée et mise au point
19h00-20h00 dîner
20h00-22h00 soirée à thème
22h00-23h00 préparation au coucher

En cas de maladie pendant le séjour

En cas de maladie le responsable de premiers secours accompagne l'enfant chez le médecin et fait l'avance des frais (honoraires du médecin et frais de pharmacie). Le directeur vous contacte au plus vite pour vous donner des nouvelles et vous rassurer. Nous conservons les feuilles de maladie dans l'attente de votre règlement. Vous serez informés par courrier du montant des frais engagés. Pour tout rapatriement nous faisons appel au service de l'assureur Inter Mutuelle Assistance.

Le suivi d'un traitement médical pendant le séjour

Si votre enfant suit un traitement particulier, nous vous demandons de le noter clairement sur sa fiche sanitaire. Placez dans la valise de l'enfant les médicaments et l'ordonnance (ou une photocopie) ainsi qu'un courrier explicatif à l'attention du directeur. Pour tout problème de santé important nécessitant une attention et des soins particuliers nous vous demandons de prendre contact directement avec le directeur du séjour quelques jours avant le départ.

Notre responsable sanitaire

Diplômé, formé aux premiers secours, le responsable sanitaire est chargé du suivi médical des enfants qui ont un traitement. Il intervient en cas de petits "bobos" et contacte immédiatement le médecin au moindre symptôme détecté. Avec le directeur, le responsable sanitaire est l'interlocuteur privilégié des parents en cas de maladie.

Des nouvelles de votre enfant pendant le séjour

Par le biais de la lettre d'information qui vous est adressée avant le début du séjour, nous vous communiquons le numéro de téléphone fixe du centre de vacances ainsi que le numéro du portable personnel du directeur. Si le centre de vacances ne dispose pas d'une ligne fixe vous pourrez joindre directement le directeur sur son portable.

Nous vous proposons un service de messagerie audiotel permettant aux directeurs d'enregistrer des nouvelles des enfants. Vous pourrez avoir accès à ce service par le biais d'un numéro de téléphone et d'un code d'accès qui vous seront transmis par la lettre d'information.

Lorsque l'équipement de la structure d'accueil dispose d'une connexion internet, et si les moyens techniques sont rassemblés nous invitons nos directeurs à ouvrir un blog de séjour pour vous permettre de vivre à distance l'évolution du projet artistique.

L'usage du téléphone portable par les jeunes n'est pas interdit dans les centres de vacances de VMSF, néanmoins, nous le déconseillons pour les enfants de moins de 12 ans (école élémentaire). Selon les situations et difficultés pédagogiques rencontrées, nos directeurs et responsables pédagogiques, peuvent prendre la responsabilité d'en limiter, réguler ou interdire l'usage.

Nos conseils pour la préparation du trousseau

Nous proposons pour les enfants de moins de 12 ans (école élémentaire) une fiche trousseau type à placer dans le bagage de l'enfant. Il s'agit d'une liste exhaustive de vêtements qu'il vous suffit de cocher afin que nous puissions procéder à l'inventaire en début et en fin de séjour. Si nécessaire, n'oubliez pas de mentionner tous vêtements, objets et effets personnels non répertoriés sur notre fiche trousseau disponible sur notre site internet. Les enfants de plus de 12 ans (collège) gèrent eux-mêmes leurs vêtements et le rangement de leur valise.

Les draps et la blanchisserie pendant les séjours

Nous fournissons les draps et les couvertures. Nos équipes assurent un service de blanchisserie (sous-vêtements et petits linges) pour les séjours de plus de 12 jours. Bien entendu, en cas de problèmes individuels, lors d'un séjour plus court (moins de 12 jours) nos équipes prendront toutes initiatives pour répondre aux besoins des enfants concernés.

L'argent de poche, le téléphone portable...

En début de séjours, nos directeurs proposent aux jeunes qui le souhaitent la possibilité de placer en sécurité leur argent de poche et autres objets personnels de valeur. Les jeunes de plus de 12 ans (collège) sont responsables de leur argent de poche, ainsi que de leur portable, lecteur mp3..., s'ils ne les confient pas au directeur ou à un animateur volontaire.

Les instruments de musique des participants

Depuis quelques années, nos séjours de musiques actuelles (rock school, tremplin rock...) remportent un vif succès auprès des jeunes. Nous conseillons pour ceux qui ont pour principale motivation d'apprendre à jouer de la guitare électrique ou de la basse d'apporter leur propre instrument. Dans tous les cas les enfants ou les jeunes musiciens doivent apporter leur instrument de musique. Nos centres sont équipés de pianos, batteries, percussions diverses... Pour d'autres instruments non transportables n'hésitez pas à nous contacter avant d'inscrire votre enfant. Tout instrument personnel d'une valeur supérieure à 700 euros doit aussi être assuré par son propriétaire.

Les règles de vie collective proposées aux jeunes

Les horaires de lever et de coucher varient en fonction des âges, des durées de séjours et des périodes de vacances. (Par exemple, la chaleur estivale peut amener l'équipe à décaler l'heure du coucher et du lever...)

Mais en général l'heure de coucher est entre 21h et 22h pour les 6 à 11 ans, autour de 22h30 pour les 12/14 ans et vers 23h-23h30 pour les plus de 15 ans.

Pour chaque séjour, le projet pédagogique de l'équipe d'animation propose un fonctionnement adapté aux différents âges. Dès l'arrivée des jeunes sur le centre une présentation claire des règles de vie permet à chacun de comprendre l'intérêt du respect des règles communes et des consignes de sécurité. Dans ce sens, la stricte application de la législation du Ministère de la Jeunesse ne peut être négociée.

Les relations entre adulte/adulte, adulte/enfant, enfant/enfant sont fondées sur la confiance et le respect mutuel, l'écoute et la prise en considération de tous. Il s'agit de susciter pour chacun une attitude d'ouverture d'esprit et de solidarité. Dans cet esprit, la participation active des jeunes peut être sollicitée dans le domaine de l'organisation des activités, de la gestion matérielle de certains moments de vie quotidienne, et si nécessaire de la réorientation des objectifs artistiques et des règles de vie en cours de séjours...

Il n'est toléré aucun propos injurieux ou de caractère discriminatoire, aucun comportement agressif ou violent. Si le directeur estime que le comportement d'un jeune nuit fortement au bon déroulement du séjour, il peut décider de l'exclure.

Vous pouvez consulter le projet pédagogique et éducatif de l'association VMSF disponible sur notre site internet.

Notre charte pédagogique destinée aux adolescents

Nous proposons une charte pédagogique aux adolescents de plus de 13 ans. Cette charte vous est adressée par courrier avec la lettre d'information quelques jours avant le départ. Elle rappelle et précise la législation en vigueur pour les jeunes mineurs.